



Pensions alimentaires entre concubins

Par **bkieber**, le **28/11/2008** à **14:06**

Comment justifier les versements d'une pension alimentaire pour un couple vivant en union libre, se servant d'un compte commun pour les dépenses respectives. L'administration fiscale est -elle en droit de refuser les dépenses même si elles sont réelles pour les activités, frais de garde, cantine etc. des enfants. Que peut-on faire pour se justifier auprès de l'administration ? Comment répondre dans ces cas à l'administration ? ou ne pas répondre ?